

Comment agir concrètement pour respecter des critères éthiques et sociaux ?

Intervention au séminaire de la BAS du 29 septembre 2005 à Lausanne

Jean-Claude Huot

Déclaration de Berne

Avertissement

Remarques préalables :

- j'ai travaillé, il y a déjà quelques années à une petite brochure « Pour des placements financiers responsables! Repères éthiques et pratiques » alors que je travaillais à la commission Justice et Paix, organe de la conférence des évêques suisses. Cette brochure date de 2000, mais elle reste actuelle sur bien des aspects. La même année, mon employeur actuel, la Déclaration de Berne publiait une autre brochure : « Mettre votre argent au vert ? » aujourd'hui épuisée. Elle faisait un tour d'horizon du marché tel qu'il se présentait en l'an 2000. C'est sur la base de ce travail que je vais intervenir en actualisant bien sûr la réflexion.
- Depuis cette époque, j'ai eu un doute grandissant sur l'usage de l'adjectif « éthique » accolé aux substantifs « commerce », « finance » ou « placement ». Idem pour l'adjectif « responsable ». Comme on admettait généralement agir aussi de manière amoral, immorale ou irresponsable! Généralement tout un chacun croit agir de manière responsable dans l'usage de son argent, dans ses placements. La question est plutôt de savoir envers qui je suis responsable, quels sont les critères que je considère comme prioritaires plutôt que de savoir si j'agis de manière responsable ou irresponsable, de manière morale ou immorale.
- De fait, il faut savoir qu'aucune entreprise économique est irréprochable en termes d'éthique. La pureté n'existe pas dans le monde réel. La rechercher c'est comme vouloir enlever l'ivraie d'un champ de blé. Autrement dit, dans les outils financiers que je pourrai vous présenter, vous ne trouverez pas un fonds ou une institution dont on pourrait dire qu'il ou elle respecte pleinement les critères sociaux et environnementaux communément retenus.
- La dernière remarque préalable que je fais est la suivante : agir de manière responsable en matière financière (comme en d'autres matières d'ailleurs) nécessite du temps. Alors que nous sommes dans une économie où les choses doivent aller très vite, et c'est en particulier le cas du monde de la finance, agir en tenant compte de critères sociaux et environnementaux prend du temps. Ce temps est en particulier celui de l'information : s'informer, chercher des sources diverses d'information, ne pas se contenter des informations données dans les prospectus, mais chercher ailleurs. La DB offre une partie de ce service : son site Internet permet de retrouver facilement les entreprises, en particulier suisses, sur lesquelles la DB a quelque chose à dire. Mais la lecture des médias, la visite d'autres sites, voire l'usage d'informations vendues par des services comme centreinfo.ch permettent également de se faire une opinion.
- Cela me permet de formuler encore un point. Je ne suis pas complet : je n'ai pas eu le temps de parcourir toute l'offre existante en matière de placements financiers!

Cela étant posé, je vais poser brièvement quelques éléments permettant d'orienter la pratique d'un petit épargnant que je peux être, comme beaucoup d'entre vous sans doute.

1. Clarifier ses besoins et ses objectifs

C'est le premier pas, nécessaire.

Est-ce que j'ai besoin d'argent liquide rapidement pour le fonctionnement de mon ménage ou pour une dépense importante ? Ou puis-je bloquer une partie de mes économies pour une durée plus longue, 2, 3, 5 ou 10 ans ?

Est-ce que j'ai besoin de maintenir la valeur de mon avoir sur la durée de l'investissement ou suis-je prêt à assumer des risques plus importants, voire perdre une partie de la valeur de mon avoir en renonçant à un rendement, à des intérêts ?

Est-ce que j'ai besoin d'un revenu annuel (par exemple pour compléter une rente) ou puis-je y renoncer ?

Est-ce que je peux me permettre de perdre de l'argent, soit en prenant des risques, soit en donnant une partie de ma fortune ?

La clarification de ses propres besoins permet par la suite de définir le type de placement que je pourrais faire. J'ai identifié trois types de sélection permettant de s'orienter une fois les besoins clairement définis.

2. Choisir le type de placement

2.1. à court ou à moyen terme ?

Il est clair que si j'ai besoin de sortir de l'argent liquide régulièrement, un compte d'épargne ou analogue reste le seul valable. L'offre existe même si elle reste limitée. Par contre si mes perspectives sont à plus long terme, déjà à partir d'une année, l'éventail des possibilités est plus large.

2.2. direct ou indirect (par un intermédiaire financier) ?

Si je dispose d'une réelle marge de manœuvre temporelle, je peux alors me demander si je veux placer mon avoir directement auprès d'une entreprise que je connais ou passer par un intermédiaire financier, autrement dit une banque.

Si j'opte pour un placement direct, il me faut alors bien connaître l'entreprise que j'accepte de soutenir et évaluer les risques que je prends. Car si cette entreprise fait faillite, je perds mes économies.

Si j'opte pour un placement par l'intermédiaire d'une banque, la connaissance de la banque est également importante. Il ne suffit pas d'opter pour un fond « durable » ou « vert », encore faut-il savoir si la Banque ou l'institution qui offre un tel produit a un comportement équitable envers l'ensemble de ses partenaires et si elle tient compte de l'environnement.

Il en va des placements comme du commerce équitable : un café labélisé Max Havelaar dans un rayon n'empêche pas le fait que tous les autres cafés proposés ne répondent pas ou mal aux critères sociaux et environnementaux que l'on pourrait exiger. Un seul produit dit « équitable » dans un assortiment qui ne l'est pas ne rend pas l'entreprise qui le fournit socialement et environnementalement responsable.

L'exemple que je peux mentionner c'est le Crédit suisse. Cette banque propose deux fonds dits « global sustainability », parmi les centaines de fonds qu'elle propose. Or, cette banque continue d'avoir des problèmes de gouvernance interne. Elle peine également à tenir ses engagements notamment environnementaux en finançant des projets douteux du point de vue social et environnemental.

2.3. contrôlé ou non contrôlé ?

La plupart des fonds de placement ne permettent pas de vérifier ce qu'il est fait des droits de vote attachés aux actions que contient le fonds (pour autant qu'il s'agisse d'un fonds en actions). Pourtant ce droit de vote existe bel et bien.

On peut au moins se renseigner sur la composition exacte et exhaustive des fonds, et également, dans quelques rares cas, savoir ce que l'institution financière qui gère le fonds fait de son droit de vote.

3. Les lieux et moyens

3.1. L'épargne simple

Les comptes d'épargne disposant de critères environnementaux ou sociaux sont rares. La *Banque cantonale de Zurich* dispose d'un compte vert (Umweltsparkonto). Il est moins rétribué que les autres (actuellement 0,25%), mais permet à la Banque d'accorder des prêts à taux préférentiel pour des projets de PME locales contribuant à ménager l'environnement. Elle fournit un rapport aux particuliers qui ont ouvert un compte de ce type-là.

Autrement, il vous faut choisir une banque dont vous savez qu'elle tient compte de critères sociaux et environnementaux dans ses investissements. La banque qui est notre hôte aujourd'hui en est l'exemple type. La *BAS* offre maintenant l'ensemble des services d'une banque, sauf le télébanking.

3.2. L'investissement direct : Mobility, coopérative d'habitation, économie sociale et solidaire

Si vous vous intéressez à soutenir des projets précis, vous pouvez bien sûr directement investir dans des projets qui vous tiennent à cœur. J'en mentionne deux ici pour les connaître de l'intérieur :

Mobility-Carsharing (www.mobility.ch) : il est possible de devenir sociétaire en payant une part sociale de 1000 francs. Vous êtes alors non seulement client de ce système d'auto-partage, mais vous en êtes partie prenante. Vous n'avez alors pas d'abonnement annuel à payer. Et vous pouvez participer aux assemblées régionales qui désignent les délégués à l'assemblée des délégués.

Il est également possible de prêter de l'argent à Mobility. Pour une ou deux années, les rendements sont variables en fonction de la durée du prêt.

Les coopératives d'habitation. Elles sont nombreuses en Suisse alémanique, plus rares en Suisse romande. Mais là aussi il est possible de devenir non seulement locataire, mais sociétaire et parfois d'y effectuer des placements.

Exemple à Genève : CoDHa (coopérative de l'habitat collectif) (www.codha.ch) qui dispose de quelques immeubles.

L'économie sociale et solidaire dont la CoDHa est un exemple parmi beaucoup d'autres est sans doute un lieu d'investissement privilégié pour tous ceux et toutes celles qui souhaitent mettre en avant les critères sociaux et environnementaux. Nul doute que cette forme d'économie qui se veut au service du développement humain, respectueuse de l'environnement et ne vise pas l'enrichissement matériel gagnera en importance à l'avenir.

En Suisse romande, elle est en train de s'organiser et de se donner une plus grande visibilité. Après, l'association pour la promotion de l'économie sociale et solidaire (www.apres-ge.ch) a été créée à Genève il y a une année environ. Une antenne vaudoise est en cours de constitution. Le site d'Après est déjà un portail qui recense de nombreux acteurs genevois et romands de l'économie sociale et solidaire.

L'actionnariat critique est une autre forme d'investissement direct. Par l'achat d'actions, je deviens actionnaire d'une entreprise. Je peux alors, sous réserve de certaines conditions variables d'une entreprise à l'autre, participer aux assemblées d'actionnaires et y exercer un droit de parole et de vote. Mais effectué de manière isolée, cet exercice est difficile. Car les grands actionnaires (familles d'origine de l'entreprise, banques et caisses de pension) y jouent un rôle majeur et laissent peu de place aux petits actionnaires. La DB en a fait l'expérience avec son action Roche qu'elle utilise pour intervenir et poser des questions sur sa politique en matière de brevets sur les médicaments. Par contre il est possible de faire partie de l'association Actares (www.actares.ch), Actionnariat pour une économie durable et alors d'unir les forces des actionnaires critiques, y compris des institutionnels comme la fondation ethos pour intervenir. On l'a vu cette année avec les débats autour du double mandat de Peter Brabeck à la tête de la direction et du Conseil d'administration de Nestlé. Actares a par la suite diffusé sur son site internet des recommandations pour répondre au sondage que la direction de Nestlé a fait auprès de ses actionnaires sur sa gouvernance d'entreprise.

3.3. L'investissement dans des fonds

Il existe une assez large palette de fonds annonçant des critères environnementaux et sociaux. La difficulté réside dans l'information à disposition pour vérifier la teneur des fonds concernés et les raisons des choix du portefeuille effectués. Cette recherche d'information prend du temps, nécessite souvent la connaissance de l'anglais. Un site proposant une large palette d'informations sur les fonds c'est www.siricompany.com.

Les banques cantonales disposent d'un service de placement commun appelé swisscanto (www.swisscanto.ch). Ce centre de compétence pour la gestion de fonds offre toute la gamme des fonds en obligation, en action ou mixtes. Dans sa palette, il a des fonds spécifiquement orientés vers le développement durable économique et social. Pour constituer son portefeuille, swisscanto dispose d'un partenariat avec le service de recherche environnementale et sociale de la Banque cantonale zurichoise ainsi qu'avec le WWF. Il dispose aussi de son propre comité consultatif composé entre autres de Paola Ghillani et de Richard Gerster.

Une partie spécifique de son site est dédiée au développement durable et aux produits qui lui sont liés (greeninvest.ch)

Les produits :

- Swisscanto (CH) Equity Fund Green Invest (fonds en action)
- Swisscanto (LU) Portfolio Fund Green Invest Balanced A (fonds d'allocation d'actifs)
- Swisscanto (LU) Portfolio Fund Green Invest Balanced B (fonds d'allocation d'actifs)
- Swisscanto (LU) Portfolio Fund Green Invest Equity A (fonds d'allocation d'actifs)
- Swisscanto (LU) Portfolio Fund Green Invest Equity B (fonds d'allocation d'actifs)
-

Les grandes banques comme, Credit suisse ou UBS disposent également de leurs fonds dédiés au développement durable : Le CS offre un fonds en euros appelé CS EF (Lux) Global Sustainability, mais ce fonds dispose d'aucun comité éthique. Il exclut le tabac, les

armements, le travail des enfants, la pornographie, les jeux et l'énergie nucléaire. Mais il n'exclut pas les entreprises qui ne respectent pas les normes de l'OIT ou les régimes oppressifs. Son objectif est d'obtenir le meilleur rendement en misant notamment dans des entreprises qui font des efforts dans leur efficacité environnementale. L'UBS offre un fonds en francs suisses appelé UBS (Lux) Equity Fund - Eco Performance B.

Quelques institutions spécialisées

Sam : sustainabel asset management à Zurich (www.sam-group.com) propose des analyses et divers fonds orientés vers le développement durable.

Ethosfund : c'est une émanation de la fondation Ethos qui est réservée aux caisses de pension. Le fonds, quant à lui, est ouvert à tout investisseur privé. Il est géré par la banque Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, à Genève et est disponible non seulement auprès de cette banque, mais également auprès de la banque Coop (www.ethosfund.ch).

De manière générale, ces fonds ne sont pas constitués d'actions d'entreprises totalement irréprochables d'un point de vue environnemental ou social. La pureté n'existe pas en ce monde et encore moins dans le monde financier. Mais ces fonds visent à regrouper les meilleures dans leurs domaines respectifs, les « premiers de classe ».

3.4. Les autres types d'investissement : BAS BCL, Oikocredit

Un mot spécifique sur les micro-crédits à l'occasion de la 1^{ère} année du microcrédit des Nations Unies. Il est en vogue à tel point que le seco en fait la promotion et que certaines banques s'y mettent. Pour une banque comme la BAS ce n'est rien de nouveau. Pour le Crédit suisse qui offre sur le marché trois fonds constitués de participation directe ou indirecte à des institutions de microcrédit, c'est nouveau.

Une plate-forme regroupant les deux instituts mentionnés ainsi que les banques Raiffeisen, la banque privée Baumann & Cie de Bâle, Swiss Re et Abdromeda existe : responsAbility (www.responsability.ch).

La Banque communautaire libre (BCL) ou Frei Gemeinschaftsbank (www.gemeinschaftsbank.ch) a été créée en 1984 à Bâle. Sous forme coopérative, elle est inspirée par les principes anthroposophes. Elle offre les services de base d'une banque et encourage des projets ou des initiatives d'intérêt public.

Oikocredit (www.oikocredit.org) a été créée en 1975 à l'initiative du Conseil oecuménique des Églises (sous le nom de Economical Development Cooperative Society – EDCS) dans le but de donner aux organes ecclésiastiques un outil d'investissement dans une perspective de développement. Oikocredit permet ainsi à des particuliers, aux Églises et à d'autres institutions d'investir leurs ressources en achetant des parts sociales. L'argent ainsi récolté permet d'octroyer des crédits à des coopératives ou aux groupes de personnes afin de financer des activités génératrices de revenu dans des régions pauvres. Oikocredit est elle-même une société coopérative dont le siège est à Amersfoort. Elle dispose en outre d'associations de soutien dont l'une est située à Genève.

Le montant des prêts varie entre 50.000 et 2 millions d'euro et le taux d'intérêt entre 8% et 10%. Au 31 décembre 2002, le portefeuille de crédit d'Oikocredit s'élevait à environ 118 millions d'euro pour 350 projets dans 50 pays.